



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Sainte-Luce, le 25-08-2022

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par la soussigné, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le lundi 29 août 2022 à 19h30 h, au 1 rue Langlois. L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi du mandat pour des Services professionnels pour la caractérisation du milieu naturel dans le secteur de l'Anse-aux-Coques à Sainte-Luce
- 4- Octroi d'un contrat pour la recharge d'entretien 2022 Plage de l'Anse-aux-Coques
- 5- Octroi d'un mandat pour la réalisation d'études liés au désensablement de 9 cours d'eau à Sainte-Luce
- 6- Période de questions
- 7- Fermeture de la séance

Micheline Barriault
Maire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MITIS MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue en présentiel au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, le lundi 29 août 2022 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Ovila Soucy, madame Sandra Bérubé, monsieur Victor Carrier et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présente dans la salle.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Bernard Turcotte, est également présent dans la salle.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, les membres du conseil municipal constatent que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Octroi du mandat pour des services professionnels pour la caractérisation du milieu naturel dans le secteur de l'Anse-aux-Coques à Sainte-Luce;
- 4- Octroi d'un contrat pour la recharge d'entretien 2022 – Plage de l'Anse-aux-Coques;
- 5- Octroi d'un mandat pour la réalisation des études liées au désensablement de 9 cours d'eau à Sainte-Luce;
- 6- Période de questions;
- 7- Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

2022-08-401

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par madame Marie Côté, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2022-08-402

3. Octroi d'un mandat pour Services professionnels pour la caractérisation du milieu naturel dans le secteur de l'Anse-aux-Coques à Sainte-Luce

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres sur invitation, pour des Services professionnels pour la caractérisation du milieu naturel dans le secteur de l'Anse-aux-Coques à Sainte-Luce;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres était avec un système d'évaluation et de pondération;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 août 2022 à 11h00;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de la compagnie ENGLOBE;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a fait l'évaluation de la soumission le 22 août 2022 et qu'elle a été jugée conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joël Gagnon, appuyé par madame Sandra Bérubé, et unanimement résolu d'octroyer le mandat pour des services professionnels pour la caractérisation du milieu naturel dans le secteur de l'Anse-aux-Coques à Sainte-Luce, à la compagnie ENGLOBE au montant de 76 136.55 \$, taxes incluses. Les travaux doivent être réalisés conformément aux documents d'appel d'offres.

2022-08-403

4. **Octroi d'un contrat pour la recharge d'entretien 2022 – Plage de l'Anse-aux-Coques**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres public pour effectuer une recharge d'entretien de la plage de l'Anse-aux-Coques, à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Luce bénéficie d'une assistance financière importante pour ce projet, de la part du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 août 2022 et que le résultat est le suivant;

- Gestion AL (2003) inc.	1 560 546,48 \$
- Entreprises Claveau Ltée	1 438 471,56 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a été faite par monsieur Pierre L'Heureux de la firme SNC-Lavalin, qui recommande d'octroyer le contrat à la compagnie « Entreprises Claveau Ltée », qui est le plus bas soumissionnaire et dont la soumission a été jugée conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joël Gagnon, et appuyé par monsieur Victor Carrier, que le contrat pour la recharge d'entretien 2022 – Plage de l'Anse-aux-Coques, soit octroyé à la compagnie Entreprises Claveau Ltée., pour la somme de 1 438 471.56 \$, taxes incluses. Les travaux doivent être réalisés conformément aux documents d'appel d'offres.

2022-08-404

5. **Octroi d'un mandat pour la réalisation d'études liées au désensablement de 9 cours d'eau à Sainte-Luce**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un mandat pour la réalisation d'études liées au désensablement de 9 cours d'eau à Sainte-Luce;

CONSIDÉRANT QUE des propositions ont été reçues le 22 août 2022 et que le résultat est le suivant;

- Lyne Morissette et Marylène Ricard	13 300 \$
- Bureau d'écologie appliquée	18 185 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été analysée par monsieur Jean Robidoux et qu'elle a été jugée conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Ovila Soucy, et appuyé par monsieur Victor Carrier, et unanimement résolu qu'un mandat soit octroyé à mesdames Lyne Morissette et Marylène Ricard, pour la réalisation d'études liées au désensablement de 9 cours d'eau à Sainte-Luce, le tout conformément aux instructions fournies, pour la somme de 13 300 \$ avant taxes.

6. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

7. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par madame Marie Côté, et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est alors 20 h.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



Micheline Barriault, maire



Micheline Barriault, maire



Bernard Turcotte

Directeur général et greffier-
trésorier

2022-08-405